

*Inquiétudes Féminines*  
Reportage de  
**femmes**  
sur la  
**Violence**  
basée sur le genre

Inquiétudes Féminines  
 Reportage de  
**femmes**  
 sur la  
**Violence**  
 basée sur le genre

(Cliquez sur le numéro de page pour arriver à la section que vous desirez.)

## TABLE DES MATIERES

|  |    |  |    |
|--|----|--|----|
| Préface .....  | 1  | <b>Législation et politiques</b> .....   | 25 |
| La violence basée sur le genre : vue d'ensemble .....              | 2  | Les gouvernements et la violence contre les femmes ...                                   | 26 |
| <b>La violence domestique</b> .....                                | 5  | La législation en vigueur est indulgente envers<br>la violence domestique .....          | 27 |
| Si votre mari vous maltraite, quittez-le ! .....                   | 6  | Le viol aux yeux de la loi .....   | 27 |
| Mythes concernant la violence physique .....                       | 7  | Forum du Conseil de l'Europe en Roumanie :<br>Elimination de la violence familiale ..... | 28 |
| Les problèmes familiaux ne se résolvent pas<br>par des coups ..... | 9  | <b>Le rôle des médias</b> .....  | 29 |
| <b>Les sévices sexuels</b> .....                                   | 11 | Interrogatoire préjudiciable .....   | 30 |
| L'inceste – quand le silence n'est pas de mise .....               | 12 | Un assassinat .....  | 32 |
| Reportage spécial : le viol .....                                  | 14 | Comment faire un reportage sur la violence<br>basée sur le genre .....                   | 34 |
| Le viol, cancer silencieux des femmes réfugiées .....              | 16 | Women's Edition en quelques mots .....   | 35 |
| Viol – Êtes-vous à risque ? .....                                  | 17 | Remerciements .....  | 36 |
| <b>L'excision</b> .....  | 21 |  |    |
| Une bataille contre le couteau .....                               | 22 |  |    |
| Tuer la sexualité des femmes .....                                 | 23 |  |    |

## Préface

La Quatrième conférence mondiale sur les femmes, qui s'est tenue à Beijing en 1995, a mis l'accent sur un fléau qui frappe les femmes et les jeunes filles de toutes les cultures. Il s'agit de la violence basée sur le genre, expression de la subordination sociale, psychologique et économique des femmes, qui reste dans une grande mesure cachée. Qu'elle se manifeste sous forme de prostitution des filles, d'intimidation sexuelle sur les lieux de travail, de viol ou de coups à la maison, la violence contre les femmes existe dans toutes les couches de la société et à tous les niveaux économiques. Le problème se développe en silence et est légitimé par les normes culturelles. Néanmoins, au cours des deux dernières décennies, une certaine prise de conscience du problème a commencé à apparaître. Le Programme d'action adopté à Beijing comprend un ordre du jour qui entend éliminer ce problème et l'empêcher de resurgir. Les solutions ne sont pas simples. Les mentalités doivent changer.

Ce livret, qui traite de divers aspects de la violence basée sur le genre, telle que vue par des femmes journalistes, reflète la complexité du problème. C'est le troisième d'une série publiée sous l'égide du projet Women's Edition qui favorise les rencontres entre femmes journalistes des

pays en voie de développement. En octobre 1998, le Population Reference Bureau (PRB) a invité à New York des rédactrices en chef et journalistes de neuf pays pour discuter du problème de la violence basée sur le genre. Elles ont ensuite publié des suppléments dans leurs journaux et magazines respectifs et produit des programmes radio et télévisés mettant l'accent sur les aspects locaux et internationaux du problème (pour une description plus précise de Women's Edition, voir page 35).

Les articles et scripts ont été adaptés pour leur publication dans ce livret : ils sont présentés en cinq sections, chacune précédée d'une courte introduction. La première porte sur la violence domestique ; viennent ensuite des sections sur les sévices sexuels, l'excision, la législation et les politiques afférentes à la violence basée sur le genre, et le rôle des médias.

Bien que les articles et scripts aient été publiés dans des pays de cultures et de conjonctures économiques différentes, ils ont tous un point commun : les médias, en tant qu'importants producteurs d'images sur la société, peuvent jouer un rôle majeur dans l'élimination des stéréotypes et des attitudes négatives envers les femmes. ■

## La violence basée sur le genre : vue d'ensemble

La violence domestique existe dans toutes les sociétés et, dans une large mesure, elle n'est pas réprimée. Elle existe dans les foyers et dans la société en général, et affecte plus particulièrement les femmes et les fillettes.

Les femmes sont sujettes à ce genre de violence à tous les stades de leur vie. Elles sont menacées par l'infanticide des filles, l'inceste, la prostitution infantile, le viol, les brutalités de leur partenaire, les violences psychologiques, le harcèlement sexuel, les violences en temps de guerre et les pratiques traditionnelles préjudiciables telles que les mariages précoces forcés, l'excision et le brûlage des veuves. L'Organisation mondiale de la santé estime que sur l'ensemble de la population féminine mondiale, au moins une femme sur cinq fait l'objet, à un moment ou à un autre de sa vie, de sévices physiques ou sexuels.

Le texte de la Déclaration sur l'élimination de la violence contre les femmes adopté en 1993 par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies définit ainsi la violence basée sur le genre : « tout acte de violence dirigé contre les femmes causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit en public ou dans la vie privée ».

La violence domestique, qui éclate d'ordinaire lorsqu'un homme bat sa partenaire, est la forme la plus fréquente de violence basée sur le genre. Aux États-Unis, plus d'un million et demi de femmes sont battues par leur partenaire chaque année, selon une enquête de Murray A. Straus et Richard J. Gelles, publiée en 1986. L'Enquête démographique

et de santé menée en 1995 en Égypte rapporte que 35 pour cent des femmes ont été battues par leur mari pendant leur mariage.

Bien que la violence basée sur le genre soit très répandue, elle n'est documentée que de façon fragmentaire et anecdotique. Une culture du silence entoure les cas de violence contre les femmes dans la majorité des pays, rendant difficile la possibilité d'avoir une idée précise de son ampleur. Cela tient en partie au fait que la violence basée sur le genre a lieu dans ce qui est considéré comme un domaine privé—au sein de la famille, dans les foyers, loin des regards. Ce type de violence est rarement déclaré aux autorités et il est même souvent délibérément caché, tant par les victimes, que par les sociétés dans lesquelles elles vivent. La fiabilité des statistiques en matière de criminalité et de santé varie d'un pays à l'autre et le refus de reconnaître le problème comme tel est un obstacle à sa résolution.

Le viol, forme commune de violence basée sur le genre, est depuis longtemps un symbole de la capacité de l'homme de faire ce qu'il veut d'une femme. Partout dans le monde, la plupart des violeurs sont connus de leurs victimes : ce sont souvent leur père, leur partenaire ou un ami de la famille. Les statistiques sur le viol suggèrent que dans 40 à 60 pour cent des cas, les victimes sont des jeunes filles de 15 ans ou moins. Une récente étude du US National Academy of Science (Académie nationale américaine des sciences) sur la santé reproductive note que le concept de viol est défini différemment dans le code pénal de différents pays. Dans de nombreux pays d'Amérique latine, le viol, même commis par un inconnu, est considéré comme un crime

*La violence domestique, qui éclate d'ordinaire lorsqu'un homme bat sa partenaire, est la forme la plus fréquente de violence basée sur le genre.*

contre la morale, non comme un crime contre la personne. De ce fait, si les tribunaux ne pensent pas que la victime d'un viol est de moralité exemplaire, le crime peut ne pas faire l'objet de poursuites judiciaires. Dans certaines sociétés, le viol d'une femme ou d'une jeune fille est considéré apporter la honte sur la famille de celle-ci. La famille peut envisager de faire épouser la victime par son agresseur, comme seule manière de retrouver son honneur. Dans d'autres cas, la fille est condamnée à la prostitution.

Les viols et autres formes de violence contre les femmes sont une menace permanente dans les régions politiquement instables. Au Rwanda et en ex-Yougoslavie, par exemple, le viol a été utilisé comme une arme de guerre pour supprimer et humilier l'ennemi. Selon le Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies, il existe maintenant 13 millions de réfugiés transfrontaliers dans le monde, auxquels il faut ajouter 30 millions de personnes déplacées, c'est-à-dire vivant comme des réfugiés dans leur propre pays. Les femmes et les enfants déracinés par les guerres et vivant dans des camps sommaires de réfugiés sont des proies faciles pour les maraudeurs.

L'excision est une autre forme de violence basée sur le genre et est pratiquée dans 28 pays africains et dans une douzaine de pays du Moyen-Orient et d'Asie. Quelque 130 millions de femmes et de jeunes filles ont été victimes de cette pratique qui a essentiellement pour but de contrôler la sexualité féminine.

Les effets de la violence contre les femmes peuvent être ravageurs et de longue durée. Ce genre de violence est particulièrement préjudiciable à la santé reproductive des femmes et elle peut laisser des séquelles psychologiques, cogni-

tives et interpersonnelles. Du fait qu'elles sont plus souvent victimes de violences sexuelles, les jeunes filles courent le risque d'être infectées par le virus du VIH à un âge beaucoup plus jeune que les garçons. Le refus de l'homme d'avoir des rapports sexuels protégés augmente le risque de maladies sexuellement transmissibles et douleurs pelviennes consécutives, de maladies inflammatoires pelviennes et de stérilité chez sa partenaire. Les rapports sexuels forcés et non protégés peuvent aussi conduire à des grossesses non désirées, à des avortements et à des enfants non désirés. Les garçons qui sont témoins de sévices corporels contre les femmes dans leurs familles sont plus susceptibles de devenir eux-mêmes des agresseurs alors que les filles sont plus susceptibles de devenir des victimes.

La violence contre les femmes a également des coûts économiques. Selon la Banque interaméricaine de développement, elle représente une dépense considérable pour les économies d'Amérique latine. Les coûts montent vite : soins de santé, absentéisme, réduction du revenu familial, dépenses pour les forces de maintien de l'ordre et les tribunaux. La Banque mondiale a calculé que la violence basée sur le genre constitue, pour les femmes de 15 à 44 ans, un fardeau sanitaire aussi lourd que celui du VIH, de la tuberculose, des infections durant la grossesse, du cancer et des maladies cardiaques.

Les institutions multilatérales ont commencé à se pencher sur le problème de la violence basée sur le genre et celui-ci a reçu une priorité élevée dans l'ordre du jour de récentes conférences mondiales des Nations Unies. En 1996, l'Assemblée mondiale de la santé a passé une

résolution demandant que des interventions de santé publique soient mises en place pour lutter contre la violence. La Quatrième conférence mondiale sur les femmes qui s'est tenue en 1995 à Beijing a adopté un Programme d'action qui déclare que « la violence contre les femmes constitue un obstacle à la réalisation de l'objectif d'égalité, de développement et de paix. » A la Conférence internationale sur la population et le développement, qui s'est tenue au Caire en 1994, près de 180 pays ont reconnu le rôle de la violence dans la définition de la santé reproductive des femmes qui « inclut le droit

de prendre des décisions concernant la procréation sans discrimination, coercition et violence... »

Les conventions et les lois internationales commencent juste à être traduites en actions à un niveau où il est possible de protéger les femmes de manière efficace – au niveau de la famille, de la communauté et même des instances nationales. Ces initiatives signalent aux femmes que des efforts sont faits à la base pour mettre plus en évidence le problème de la violence basée sur le genre et le faire clairement apparaître pour ce qu'il est, un problème de société. ■

## LA VIOLENCE DOMESTIQUE

La violence domestique inclut l'agression ou la coercition physique, sexuelle ou psychologique et constitue un mode de comportement utilisé par une personne pour en contrôler une autre avec qui elle a une relation. Généralement, ce sont les femmes et les jeunes filles qui sont victimes des sévices à l'origine de coûts de santé, sociaux et économiques pour l'individu, la famille et la société. La violence peut prendre la forme de coups, de brûlures, de chantage psychologique, de dérision ou ridicule, de menaces d'abandon, de confinement à la maison, de refus de donner de l'argent ou autre soutien familial. Une femme exposée à ces sévices peut se voir obligée d'accepter une grossesse ou d'avoir recours à un avortement contre son gré, ou son partenaire peut l'exposer sciemment à une maladie sexuellement transmissible.

Partout dans le monde, les attitudes traditionnelles envers les femmes contribuent à perpétuer la violence. Les stéréotypes qui présentent la femme comme inférieure à l'homme empêchent celle-ci d'exercer des choix qui lui permettraient de mettre fin aux sévices. Le Programme d'action adopté lors de la Quatrième conférence mondiale sur les femmes encourage les gouvernements, les établissements de recherche, les organisations non gouvernementales et autres à promouvoir les recherches sur la prévalence, les causes et les effets de la violence domestique, et à évaluer l'efficacité des mesures préventives.

Les articles qui suivent viennent du Kenya, du Ghana et de l'Ouganda ; ils soulignent que la violence domestique n'est pas seulement une affaire privée mais un fléau pour la société, et que les efforts faits pour y mettre fin doivent comprendre des changements de mentalité et l'élimination des inégalités économiques, sociales et autres qui empoisonnent nombre de relations hommes-femmes.

## Si votre mari vous maltraite, quittez-le !

Le nombre de cas déclarés de violence basée sur le genre est en hausse dans ce pays depuis le début de l'année. C'est à se demander si quelque chose va mal dans notre société ou si les individus trouvent maintenant le courage de dénoncer ce vice.

Le Dr Frank Njenga, Président de la Psychiatric Association of Kenya (Association psychiatrique du Kenya), avec qui nous avons eu un entretien, nous a expliqué les raisons de cette montée soudaine de la violence basée sur le genre et plus précisément de la violence domestique. Il a également évoqué les causes possibles de cette violence et les moyens de la réduire, sinon de l'éliminer complètement.

Les causes sont diverses. Un des facteurs majeurs qui y contribue est le manque d'espace. Plus les gens vivent les uns sur les autres et plus les explosions de violence sont probables. Cela ne veut pas dire que seuls les pauvres vivant dans des quartiers peuplés sont victimes de cette forme de violence, mais plutôt que la pauvreté, qui détermine où et dans quelles conditions les gens vivent, est une des causes de la violence.

L'insécurité financière est un autre facteur. Si l'homme ne peut pas établir son autorité de manière intellectuelle ou économique, il essaiera de le faire de manière physique. La femme mariée à ce genre d'homme souffre de cette forme de violence parce que son mari a un ego fragile. Cette femme doit savoir que ce n'est pas elle qui a un problème.

Le Dr Njenga explique qu'une partie du terrorisme pratiqué à l'échelle internationale par les hommes contre les

femmes consiste à persuader ces dernières qu'elles sont faibles et stupides. Il conseille aux femmes de mettre fin à ce terrorisme.

« Il ne s'arrêtera que lorsque les femmes comprendront que quoi que dise leur agresseur, c'est lui qui a un problème. » Selon le Dr Njenga, la société est néanmoins en partie coupable :

« C'est la société qui a créé l'image de l'homme fort, éduqué, créatif et intelligent et celle de la femme, qui est en fait tout le contraire. »

« Si vous regardez comment les parents élèvent leurs enfants, vous verrez la disparité qui existe entre les garçons et les filles. Lorsqu'un garçon grandit en sachant qu'il n'a pas à faire sa lessive ou la cuisine ou à aider au ménage, on ne peut pas s'attendre à ce qu'il le fasse lorsqu'il sera adulte » explique le Dr Njenga. « Il épousera peut-être une femme venant d'un foyer où les travaux domestiques étaient partagés de façon égale entre garçons et filles. Pour lui, aider aux tâches ménagères n'a jamais été la norme. Cela crée des tensions qui peuvent déboucher sur des accès de violence. »

La société doit changer et traiter tous les enfants sur un pied d'égalité. C'est par ce genre de changement de mentalité que nous pourrions commencer à faire entrer dans les mœurs l'idée que la femme n'est pas le sexe faible, mais plutôt qu'elle est l'égale de l'homme. Selon le Dr Njenga, si la société adopte ce point de vue dans les 10 ou 20 années à venir, nous pourrions espérer éliminer complètement la violence domestique. ■

*La société doit  
changer et traiter  
tous les enfants  
sur un pied  
d'égalité.*

## Mythes concernant la violence physique

Dans une émission radiophonique, Sarah Akrofi-Quarcoo et Kingsley Obeng-Kyere examinent les mythes et réalités concernant la violence physique contre les femmes.

Mme AKROFI-QUARCOO : On a défini la violence domestique comme un mode de comportement coercitif physique, verbal, émotionnel ou sexuel utilisé en général par des hommes contre des femmes en vue de préserver leur contrôle et leur pouvoir. Bien que la portée et les modalités de la violence physique varient d'un pays à l'autre et d'une région à l'autre, les études ont montré que si elle n'est pas dénoncée, elle va en s'intensifiant :

M. OBENG-KYERE : La violence physique laisse des cicatrices émotionnelles autant que physiques. Si les mauvais coups, les bleus ou les coups de couteau s'effacent avec le temps, les blessures psychiques tuent lentement l'esprit. Les enfants qui sont témoins de violence physique dans leur foyer acquièrent ce que l'on appelle des schèmes de mémoire très forts et de longue durée : c'est ce que les papas font aux mamans ; il est normal que les hommes battent les femmes ; la violence est signe d'amour. Des études ont également montré que plus la femme essaie d'expliquer à son partenaire ce qu'elle croit qui se passe, moins il entend raison. La logique ne marche pas avec les agresseurs.

Des études ont également établi les mythes et les faits suivants concernant la violence physique :

**MYTHE :** M. OBENG-KYERE : La violence physique n'affecte qu'un faible pourcentage de la population.

**FAIT :** Mme AKROFI-QUARCOO : La vérité est que deux à quatre millions de femmes de toutes les races et de toutes les classes sociales sont battues chaque année.

**MYTHE :** M. OBENG-KYERE : La violence physique n'est qu'une perte temporaire de contrôle.

**FAIT :** Mme AKROFI-QUARCOO : La vérité est que la violence physique peut durer des heures. De nombreux agresseurs planifient ou prévoient leurs attaques à l'avance.

**MYTHE:** M. OBENG-KYERE: Les femmes battues sont masochistes ; elles aiment la violence.

**FAIT :** Mme AKROFI-QUARCOO : La vérité est que personne n'aime être battu. Les femmes restent souvent dans des relations où elles sont battues parce qu'elles espèrent que leur partenaire va changer ou parce qu'elles veulent que leur(s) enfant(s) ai(en)t un père. Cela ne veut pas dire qu'elles aiment la violence.

**MYTHE :** M. OBENG-KYERE : La violence physique ne cause pas de blessures graves ; c'est simplement une manifestation d'amour.

**FAIT :** Mme AKROFI-QUARCOO : La vérité est que les femmes battues sont souvent grièvement blessées. La tante de la nourrice de mon enfant, Tante Gladys, est sourde d'une oreille à force d'avoir été battue.

**MYTHE :** M. OBENG-KYERE : La boisson est cause de la violence physique.

**FAIT :** Mme AKROFI-QUARCOO : La vérité est que les hommes battent les femmes qu'ils soient ivres ou sobres. Ils utilisent leur ivresse comme excuse : « j'étais ivre, je ne savais pas ce que je faisais. » En réalité, ils s'enivrent pour pouvoir dire qu'ils ne sont pas responsables de leur comportement.

**MYTHE :** M. OBENG-KYERE : La croyance religieuse l'empêchera de vous battre.

**FAIT :** Mme AKROFI-QUARCOO : La vérité est que même les pasteurs

battent leur partenaire. La croyance religieuse n'empêche pas les hommes de penser qu'ils ont le droit de battre leur femme.

**MYTHE :** M. OBENG-KYERE : Il vaut mieux qu'un enfant ait un père violent que pas de père du tout.

**FAIT :** Mme AKROFI-QUARCOO : La vérité est que les enfants sont perturbés par la violence et qu'ils en ont peur. Il vaut mieux qu'ils n'aient pas de père plutôt que d'en avoir un dont ils ont peur.

**MYTHE :** M. OBENG-KYERE : Les rapports avec un agresseur peuvent s'améliorer avec le temps.

**FAIT :** Mme AKROFI-QUARCOO : La vérité est que sans intervention extérieure, la violence tend à se perpétuer.

**MYTHE :** M. OBENG-KYERE : Les femmes battues méritent d'être battues.

**FAIT :** Mme AKROFI-QUARCOO : La vérité est que la violence de l'homme contre la femme ne se justifie jamais. C'est un acte criminel. ■

## Les problèmes familiaux ne se résolvent pas par des coups

de Barbara Bitangaro

La violence contre les femmes est un phénomène complexe qui trouve ses racines dans le cadre constitutif de la société – dans ses croyances culturelles, ses rapports de puissance, ses pouvoirs économiques déséquilibrés et dans l'idéal masculin de supériorité de l'homme.

Le problème commence tout juste à être reconnu, en partie à cause des répercussions sur la santé et de la force du mouvement des femmes contre cette violence. Néanmoins, en Ouganda on ne dispose que de peu de données sur le phénomène et les femmes vivant dans des relations abusives n'ont qu'un recours : le silence.

Une étude a été réalisée dans les districts de Masaka et de Lira sur un échantillon représentatif de femmes de 20 à 44 ans et leurs partenaires. Quarante et un pour cent des femmes ont déclaré avoir été battues ou blessées par leur partenaire ; 41 pour cent des hommes ont déclaré avoir battu leur femme.

Selon Dr Robert Busingye, obstétricien-gynécologue consultant, il est difficile de déterminer l'ampleur de la violence physique contre les femmes dans le cadre familial à cause de la longue culture de silence qui l'entoure.

« Les femmes qui vont voir leur gynécologue à ce sujet sont celles qui sont enceintes et pensent que leur bébé pourrait avoir été blessé ou qui ont été grièvement blessées elles-mêmes » dit Busingye, qui

ajoute que même ces femmes-là essaient de trouver des excuses pour justifier leurs blessures.

« Certaines disent qu'elles se sont brûlées avec le fer à repasser alors qu'il est évident qu'elles ont été victimes de sévices de la part de leur mari, » dit encore Busingye.

Becky Sherman, psychologue de l'enfant à l'Université Makerere, explique que la violence marque l'enfant même s'il ne dit rien. Un enfant qui a subi des violences ou en a été témoin risque de devenir renfermé, angoissé ou déprimé, ou bien il peut devenir agressif et essayer de contrôler ses cadets. Selon Sherman, les garçons ont plus tendance à exhiber des formes agressives de comportement et, devenus adultes, ils risquent de battre leur épouse.

Les docteurs préconisent que les agresseurs, aussi bien que leurs partenaires féminines, aient recours à des conseillers. Selon lui, il ne faut pas examiner la question de manière unilatérale. L'objectif ultime serait le passage de lois criminalisant la violence dans le cadre familial. La violence, surtout dans le domaine familial, doit devenir un problème de société, mais les femmes doivent se rappeler qu'une confrontation avec une société depuis longtemps dominée par les hommes n'aboutira à rien. Il faut inclure les hommes dans le processus. ■

**La violence, surtout dans le cadre de la famille, doit devenir une question d'intérêt public.**

## LES SEVICES SEXUELS

Par sévices sexuels, on entend le viol, les agressions sexuelles, les attentats à la pudeur, le harcèlement sexuel et l'inceste. Ils sont le fait d'une personne qui est considérée comme détenant un certain pouvoir sur une autre ; leur cadre peut être la maison, l'école, le lieu de travail ou un endroit public. Les auteurs peuvent être des membres de la famille, des superviseurs, des enseignants, des leaders communautaires ou des inconnus. Les sévices sexuels étant des manifestations de pouvoir, les jeunes sont particulièrement à risque et les conséquences sur leur santé sexuelle et reproductive peuvent être durables. Parmi les coûts de ces sévices, citons les grossesses non désirées, les maladies sexuellement transmissibles, les blessures physiques et les traumatismes. Des études ont montré que les jeunes ayant subi des sévices sexuels sont plus sujets à adopter des comportements sexuels à haut risque. En même temps, la honte qui s'abat sur les filles et les femmes victimes de viol ou autre sévice sexuel continue à entraver les recherches dans ce domaine.

Néanmoins, comme le montrent les articles suivants, en provenance d'Inde, du Kenya, de l'Afrique du Sud et d'Ouganda, les collectivités locales sont en train de prendre des mesures pour s'attaquer au problème. Elles tentent notamment d'accroître la prise de conscience du problème, d'exposer les violations au grand jour, de demander des sanctions juridiques et de créer des formations et autres services de soutien aux victimes de sévices sexuels.

## L'incest — quand le silence n'est pas de mise

Lettre à la rédaction,

*J'ai le cœur lourd en vous écrivant parce que j'ai l'impression d'avoir les mains liées. Ma cousine est morte l'an dernier, laissant derrière elle deux garçons de 11 et 9 ans. Avant sa mort, elle ne s'entendait plus avec son mari et elle ne vivait plus avec lui, mais les enfants rendaient visite à leur père. Naturellement, c'est chez lui qu'ils sont allés lorsque ma cousine est morte.*

*Ce qui me préoccupe, c'est que j'ai des raisons de croire que le père moleste sexuellement ses enfants. La belle-sœur de ma cousine les a récemment amenés à l'hôpital où ils ont été traités pour maladie sexuellement transmissible. Mais ils ne veulent pas me donner de détails ni même me parler. Je n'ai découvert cela que par le biais de mes propres enquêtes.*

*Ce qui me déprime le plus, c'est qu'après avoir été soignés, les enfants sont retournés chez leur père. Que puis-je faire ? Je sais que je dois avoir des preuves médicales pour prouver qu'ils sont victimes de sévices sexuels. Mais je ne peux pas les obtenir sans aller chercher les enfants chez leur père dont je dois d'abord obtenir la permission.*

*Je suis allée à l'école des enfants et leur maître n'a pas remarqué de changement dans leur comportement. Leurs notes n'ont pas changé et ils chantent les louanges de leur père. Comment est-ce possible s'il les moleste ?*

*Que puis-je faire ? Je veux vraiment aider ces enfants.*

*Un parent inquiet.*

## Réponse de la rédaction :

Nous avons reçu de nombreuses lettres de nos lecteurs s'inquiétant de l'augmentation du nombre d'enfants molestés ou agressés par des parents. La majorité des victimes sont des petites filles, mais il y a aussi quelques garçons, comme le montre la lettre de la page précédente.

Nous avons eu un entretien avec le Dr Florence Manguyu, membre de l'African Network Against Child Abuse and Neglect (Réseau africain contre le mauvais traitement des enfants). Elle nous a indiqué ce que nous pouvons faire pour aider ces enfants et ce que nous devons faire si nous découvrons qu'un enfant est molesté.

Aujourd'hui, nombre de parents agressent les enfants que, pourtant, ils aiment. De même les enfants qui sont molestés protègent leurs agresseurs parce que certains d'entre eux sont leurs parents et qu'ils les aiment. Certains enfants sont également trop jeunes pour comprendre ce qui leur arrive. Dans le cas ci-dessus, il est naturel que les enfants protègent leur père parce que c'est le seul parent qui leur reste. C'est la seule figure sécurisante qu'ils connaissent.

Le Dr Manguyu demande aux enfants en âge de comprendre de prévenir quelqu'un s'ils pensent que quelque chose ne va pas. « Si votre tante, votre

oncle, un domestique, votre père ou tout autre parent vous fait quelque chose qui ne vous semble pas normal, dites-le à quelqu'un en qui vous avez confiance. » L'enfant ne doit pas se sentir coupable ou responsable de ce qui arrive, mais il doit savoir qu'il y a vraiment quelque chose qui ne va pas chez cet adulte. En outre, si, en tant qu'adulte, vous remarquez quelque chose de bizarre, comme dans le cas ci-dessus, il vous incombe de prendre les mesures appropriées et d'aider l'enfant. La seule manière de l'aider est de le faire sortir de ce foyer.

Lorsque nous examinons le cas ci-dessus, nous voyons que plusieurs personnes ne s'acquittent pas de leurs responsabilités. Tout d'abord, le père. Il fait quelque chose qu'il ne devrait pas faire. En deuxième lieu, la « bonne » tante qui amène les enfants à l'hôpital et qui, même après avoir compris ce qui se passe, les ramène à la source du problème. Enfin, il y a le médecin qui a traité les enfants. Il aurait dû comprendre ce qui se passait et demander à voir l'auteur des sévices avant de lui remettre les enfants.

Lorsqu'il y a inceste ou sévices sexuels contre un enfant, tout le monde devient responsable. Nous sommes censés œuvrer ensemble pour aider l'enfant. C'est ainsi que l'inceste devient un problème de société. ■

*Lorsqu'il y a inceste ou sévices sexuels contre un enfant, tout le monde devient responsable.*

## Reportage spécial : le viol

Le viol est l'un des crimes les moins déclarés en Afrique du Sud. On estime à un million par an le nombre de cas. Le récit télévisé qui suit est celui d'une femme qui a été violée (Charlene Smith est une journaliste de race blanche).

### Le test de VIH (salle de consultation du médecin)

**MEDECIN :** Cela fait combien de semaines maintenant ?

**CHARLENE SMITH :** Six.

**MEDECIN :** Le test anticorps, le test VIH standard que nous utilisons pour l'assurance et tout ça, est très, très précis. Il est précis à plus de 99,7 pour cent... précision terriblement élevée mais il y a quand même une toute petite marge de... Une fausse positivité...

**MME SMITH :** Que je sois positive ou négative, il faut que j'apprenne comment mieux vivre le reste de ma vie, comment être plus productive.

**MEDECIN :** Nous allons faire une prise de sang. On n'a plus beaucoup de temps... J'aurai des résultats pour vous demain, alors revenez demain et nous verrons ce qu'ils disent, ce qu'on devra faire ensuite. De toute évidence, il faudra de nouveau vérifier dans six semaines pour être absolument sûrs. Dans quel état d'esprit êtes-vous pour ce soir et demain ? Ça ira ?

**MME SMITH :** Ça ira. Ma fille va venir me voir alors je ferai aller, pour elle.

### Le commencement

**MME SMITH :** Je suis rentrée à la maison vers 20 heures 30 et, comme toujours, j'ai jeté un coup d'œil sur la route parce que, bien sûr, on pense toujours aux voleurs de voitures. Il n'y avait rien d'anormal. J'ai allumé mes phares et j'ai pris l'allée. Les chiens agissaient normalement.

J'ai ouvert la porte et j'ai remarqué qu'il y avait plus de lampes allumées que quand j'étais partie et il y avait une veste au milieu du vestibule. J'avais toujours l'esprit au travail. Je ne pensais vraiment à rien d'autre. Je suis entrée dans la chambre, j'ai enlevé mes chaussures, posé mon sac, mes clés et mon portable sur la chaise près du téléphone et je suis allée dans la salle de bains.

La porte était ouverte et quand je me suis retournée pour tirer la chasse d'eau, il était là.

J'ai commencé à crier. Je n'ai pas l'habitude de crier mais j'ai pensé : « je dois crier pour attirer l'attention », et puis il s'est approché.

D'abord il n'a pas bougé, comme s'il voulait que je l'admire avec une veste. Puis il est entré et m'a attrapé le bras en disant : « j'ai un couteau » et il m'a fait sortir de la salle de bain.

Ma carte bancaire était dans mon sac et il m'a dit : « donne-moi ton code » et je le lui ai donné et il m'a dit : « n'essaie pas de mentir... écris-le ».

J'ai dit : « je ne mens pas, je ne mens pas » et j'ai ajouté : « si vous voulez, je

« Et j'ai dit que j'avais été violée. C'est une chose incroyable de dire cela pour la première fois et de se l'entendre dire. »  
– Charlene Smith

vais vous conduire jusqu'à la banque et vous pourrez retirer l'argent. »

Je pensais seulement : « il faut que je sorte de cette maison » mais il a refusé : « non, non, non, non ! »

Puis il a dit : « je vais aller à la banque maintenant retirer l'argent. Ça va me prendre 15 minutes mais si tu fais quoi que ce soit, je reviendrai te tuer. Mais d'abord je vais te baiser. »

## Le viol

**MME SMITH** : Il a enlevé mes dessous et m'a poussée sur le lit, et puis il a défait sa ceinture et sa braguette et...

Je me souviens avoir pensé, « Mon Dieu, il va me violer » et je lui ai dit « J'ai le SIDA. »

Alors il a répondu : « je vais mettre une capote », mais il ne l'a pas fait...

Et puis il s'est relevé et s'est rajusté... et il est allé chercher du ruban adhésif et m'en a mis sur les yeux et sur la bouche et autour des chevilles et des genoux...

## L'évasion

**MME SMITH** : Après, j'ai essayé de me libérer. J'ai essayé avec les mains parce qu'évidemment, il fallait que je me libère les mains, mais c'est d'abord mes pieds que j'ai pu libérer, et puis mes genoux et alors j'ai pu me lever et alors j'ai pu dégager celle-ci [une main] et enlever le truc de mes yeux et de ma bouche et j'ai hurlé. Un moment ma bouche était tellement sèche à force de hurler que plus un son ne sortait de ma gorge. Même les chiens n'aboyaient pas pendant que je hurlais. Je pensais : « Ça doit être comme ça quand on meurt, ça doit être comme ça avant d'être assassiné. »

Et puis tout d'un coup, j'ai vu des lumières à la porte de la propriété et j'ai entendu des voix d'hommes. D'abord, j'ai paniqué, j'ai pensé qu'il était revenu et qu'il était revenu avec d'autres hommes, mais c'était mes voisins et ils m'ont demandé : « qu'est ce qui se passe? » Alors je leur ai dit que j'avais été violée. C'est une chose incroyable de dire cela pour la première fois et de se l'entendre dire.

La police est arrivée rapidement. Ils m'ont fait sortir et ce jeune stagiaire m'a fait monter dans la voiture avec lui.

Il a appelé Millpark pour leur dire que j'arrivais. C'était la clinique la plus proche.

**LE POLICIER** : C'est mon devoir en tant que policier, en tant que policier de métier, mais aussi en tant qu'être humain de faire que cette personne reçoive toute mon attention...

## Le viol en Afrique du Sud

**PRESENTATEUR** : Selon la police, seul un viol sur 35 est déclaré. En 1996, moins de la moitié des viols déclarés sont passés devant les tribunaux et moins de 10 pour cent des inculpés ont été condamnés.

Sur 10 femmes violées, huit sont noires et pauvres. Plus de 60 pour cent ont entre 14 et 19 ans.

Pendant les 60 minutes que ce programme a duré, environ 60 viols ont été commis en Afrique du Sud. ■

## Le viol, cancer silencieux des femmes réfugiées

de Barbara Bitangaro

Uwimaana, 52 ans, était allée chercher du bois dans la forêt avec sa fille âgée de 13 ans et deux amies. En toute connaissance de cause, elles avaient traversé la limite légale du camp contrôlé par les forces de l'ONU. Elles revenaient, lorsqu'elles ont été attaquées et violées pendant des heures.

Heureusement pour elles, l'American Refugee Committee (Comité américain des réfugiés—ARC) avait déjà mis en place un protocole confidentiel. Les femmes ont reçu une aide psychologique, des antibiotiques et des médicaments contre les maladies sexuellement transmissibles. On leur a également donné des pilules contraceptives d'urgence pour leur éviter une grossesse. C'est une histoire vraie, comme la racontent les femmes qui travaillent dans les camps de réfugiés.

En Ouganda, dans le district de Luweero, des femmes ont été violées par les troupes gouvernementales en déroute en 1986. Le monde a appris avec horreur le recours systématique au viol au Rwanda, en Bosnie et plus récemment au Kosovo, pays ravagés par la guerre.

L'Organisation mondiale de la santé estime qu'à l'échelle de la planète, on compte au moins 30 millions de réfugiés et personnes déplacées, dont 80 pour cent sont des femmes et des enfants. Selon le World Refugee Survey de 1998 (Enquête mondiale sur les réfugiés), dans le seul Ouganda, on dénombrait 185 000 réfugiés et demandeurs d'asile, dont

beaucoup de femmes et d'enfants, en provenance du Soudan, de la République Démocratique du Congo (l'ex Zaïre) et du Rwanda.

Le terme réfugié désigne toute personne déplacée pour cause de persécution, de guerre ou de violence généralisée et les femmes réfugiées sont une des populations les plus vulnérables du monde.

Comme Uwimaana, des milliers de réfugiées sont violées ou obligées d'avoir des rapports sexuels et cherchent souvent à se faire avorter dans des conditions d'hygiène et de sécurité déplorable pour éviter des grossesses non prévues et non désirées. Elles risquent la mort ou des complications chroniques s'il n'y a pas de soins médicaux disponibles.

En Ouganda, comme dans de nombreuses autres parties du monde, la honte couvre souvent les femmes qui ont été victimes de viols, ce qui freine les recherches dans ce domaine. Néanmoins, une étude du Comité de secours international montre que 27 pour cent de 3 083 Burundaises réfugiées dans un camp de Tanzanie ont été violées depuis qu'elles sont devenues réfugiées.

Le viol et les rapports sexuels forcés sont utilisés comme armes de guerre contre les femmes dans les conflits armés partout dans le monde. Les femmes qui fuient la guerre en quête de sécurité et d'asile, pour elles et leurs familles, sont souvent confrontées à plus de violences sexuelles durant leur exode. ■

## Viol – Êtes-vous à risque ?

De Sathya Saran

En matière de viol, toute femme est à risque....

### Ça arrive

En écrivant ces mots, je sais que j'envisage le viol d'un point de vue intellectuel. Toute femme—je le répète pour m'en convaincre autant que pour vous en convaincre—est à risque. Je le suis lorsque je marche dans la rue la nuit ; lorsque je suis seule—la nuit—dans le compartiment réservé aux femmes ; il arrive que je sois la seule personne à l'étage où je travaille. Mais en temps normal, dans la vie de tous les jours, je ne pense pas aux risques inhérents à ce genre de situation.

Celles de mes collègues qui ont des filles se sentent coupables : elles sont au travail et lorsque leurs filles rentrent à la maison, celle-ci n'est pas complètement vide et, dans l'ensemble, pas complètement sûre. Un article sur des garçons de 10 ans « violant » des filles de 8 ans à Mumbai les a paniquées. Les camarades d'école, les enseignants, les domestiques, les tuteurs, les parents, les voisins que les filles appellent « tonton »—en qui peut-on avoir confiance, se demandent-elles. Je connais l'histoire de Neena, une fille de 12 ans, que son domestique déshabillait et qui jouait au « docteur docteur » avec elle chaque fois que ses parents sortaient pour aller à un dîner ou une réception, et je m'inquiète de la sécurité des filles de mes collègues.

### On n'est jamais trop prudent

Pensez à votre emploi du temps quotidien : quand vous verrez le nombre de fois où vous vous trouvez dans une situation vulnérable, vous aurez la réponse à

la question. Êtes-vous à risque ? Vous l'êtes. Il ne suffit pas d'être éduquée, courtoise et vigilante. Que vous ayez 16 ou 60 ans, vous êtes à risque.

### Êtes-vous bien informée ?

Quelques mythes et réalités.

**MYTHE :** Les viols ont lieu à l'extérieur, la nuit.

**REALITE :** La majorité des viols sont commis dans la maison de la victime, de l'agresseur ou d'un ami. La sécurité de votre maison est la priorité numéro un. Assurez-vous qu'elle est bien éclairée, faites installer de bonnes serrures et n'ouvrez pas la porte à des inconnus. Le viol peut avoir lieu n'importe où, n'importe quand.

**MYTHE :** Seules les femmes d'un certain type se font violer. Ça ne peut pas m'arriver.

**REALITE :** Les victimes de viols appartiennent à toutes les classes sociales, sans distinction d'âge, d'éducation, de religion, d'orientation sexuelle ou d'apparence. Les âges des victimes s'échelonnent de quelques mois à plus de 90 ans. La croyance religieuse et l'éducation ne changent en rien la vulnérabilité d'une femme. Les personnes âgées et les personnes mentalement ou physiquement handicapées sont souvent victimes parce qu'elles sont sans défense.

**MYTHE :** Les auteurs de viols sont généralement des inconnus.

**REALITE :** Nous nous méfions toujours des inconnus mais la majorité des victimes connaissaient leurs

*Les femmes peuvent prendre des mesures pour réduire leur vulnérabilité : adoptez un langage corporel assuré, soyez plutôt autoritaire plutôt que passive.*

agresseurs. L'expression « viol par une connaissance (acquaintance rape) » signifie que la femme connaissait son assaillant : ce peut être quelqu'un de votre classe, un voisin, un supérieur, un ami, le petit ami de votre amie, etc.

Les viols par des connaissances sont moins déclarés que les autres parce que les femmes se sentent plus coupables. Lorsque l'agresseur est un parent ou un ami et surtout s'il fait partie de vos intimes, il est plus probable que le viol sera accompli et non pas seulement tenté. Des études montrent que les femmes surprises par un de leurs intimes sont tellement stupéfaites qu'elles ne savent pas comment s'en sortir.

**MYTHE :** Il ne faut pas que les femmes déclarent les viols.

**REALITE :** Le viol est un crime et tous les crimes doivent être déclarés. Il n'en reste pas moins que peu d'attaques sexuelles sont déclarées. Quelques raisons de ce silence sont la peur que les policiers ne soient pas compréhensifs, l'embarras et la peur de la publicité.

Il arrive aussi que la femme se sente coupable et responsable de l'agression, et de n'avoir pas pu s'en échapper. Souvent les agresseurs menacent la femme de représailles si elle révèle ce qui est arrivé (bien qu'ils ne le fassent que très rarement). Elle peut aussi avoir peur de perdre son travail ou ses amis si son as-

saillant est puissant ou bien respecté.

**MYTHE :** Le viol est causé par une impulsion sexuelle incontrôlable et soudaine.

**REALITE :** Les hommes peuvent contrôler leurs impulsions sexuelles. Le viol est une manifestation de pouvoir, de colère et de supériorité sur l'autre. Le sexe est utilisé comme moyen de contrôle. Le viol ne constitue pas seulement une violation de l'intégrité de la femme mais aussi de son sens de sécurité et de contrôle sur son existence.

La majorité des viols ont été planifiés. L'auteur du viol décide de violer, choisit sa victime et prépare son attaque. En cas d'échec, il peut préparer un nouveau plan avec une autre victime.

**MYTHE :** Les auteurs de viols ont l'air de violeurs, de dépravés sexuels facilement reconnaissables.

**REALITE :** L'agresseur type peut être un homme de 23 ans, marié ou ayant une petite amie. Il peut sembler normal. La différence entre lui et les autres hommes est qu'il a besoin d'exprimer ses frustrations et de compenser son manque de pouvoir par la violence. Il a besoin de contrôler l'autre et de lui faire sentir son pouvoir parce que le pouvoir personnel et l'amour propre lui font défaut.

**MYTHE :** Les victimes veulent secrètement être violées.

**REALITE :** Il y a deux mythes à l'œuvre ici. D'abord, celui qui veut qu'une femme en forme ne peut pas être violée. Mais les agresseurs menacent souvent de blesser ou de tuer leurs victimes et/ou leurs familles. Certains utilisent des armes pour forcer leurs victimes. Et puis, la plupart des femmes ont peur d'être violée, ce qui, en soi, peut les immobiliser. Lorsqu'une femme est attaquée, elle peut décider de ne pas se défendre. C'est un choix possible et elle ne doit pas être blâmée si elle choisit cette option.

Le deuxième mythe à l'œuvre est celui qui dit que les femmes veulent être violées. Nombre de femmes et d'hommes fantasment sur des rapports sexuels agressifs. Mais les gens sont maîtres de leurs rêves et de leurs fantasmes. Personne ne veut être violé, être victime d'un acte de violence, d'un acte terrifiant et humiliant.

**MYTHE :** Les victimes commencent par se débattre et elles finissent par aimer.

**REALITE :** Personne n'aime être violé. On ne trouve l'image de la femme dont la terreur se transforme en jouissance que dans les médias et la pornographie. Beaucoup de violeurs y croient. Ils peuvent même continuer à violer dans l'espoir de voir leur fantasme se réaliser. Cela ne se produit jamais.

**MYTHE :** Vous ne pouvez pas accuser votre mari ou votre petit ami de viol : en acceptant d'être avec lui, vous avez accepté la possibilité d'un rapport sexuel.

**REALITE :** Forcer qui que ce soit à avoir un rapport sexuel constitue un viol. Une femme peut choisir de sortir avec quelqu'un ou de l'épouser ; elle peut décider d'avoir ou de ne pas avoir de rapports sexuels avec cette personne à n'importe quel moment donné.

Certains pensent que l'homme a le droit d'avoir des rapports sexuels avec une femme en paiement d'une sortie ou parce qu'il est son mari. La société est responsable de cette manière de penser. C'est pourquoi le « viol par une connaissance » est plus difficile à poursuivre en justice que les autres car la femme a tendance à penser que si elle le déclare, personne ne la croira.

**MYTHE :** Le comportement ou la manière de s'habiller d'une femme peut constituer une invitation au viol.

**REALITE :** Ce mythe rejette la responsabilité du viol sur la femme et suggère que les hommes ne sont pas en mesure de se contrôler. Si une femme aime la belle vie ou si elle porte des vêtements provocants, elle peut simplement chercher à attirer l'attention, à recevoir des compliments ou à se faire accepter. Elle ne cherche pas à se faire violer.

Les femmes peuvent prendre des risques qui les rendent vulnérables à des sévices sexuels, par exemple, marcher seule dans la rue la nuit, mais la culpabilité du viol incombe toujours à son auteur.

**MYTHE :** Il est possible de persuader un agresseur de ne pas vous violer en lui disant que vous avez une maladie vénérienne ou que vous êtes enceinte.

**REALITE :** Les auteurs de viols ne se soucient absolument pas du bien-être ou des sentiments de leur

victime. Ils ne pensent pas rationnellement pendant leur attaque et ils ne voient en leur victime qu'un objet à dominer, pas un être humain.

Les femmes peuvent prendre des mesures pour réduire leur vulnérabilité : adoptez un langage corporel assuré, soyez autoritaire plutôt que passive. Défendez-vous dans les petites choses et vous pourrez vous affirmer dans les grandes. Soyez consciente de votre environnement ; marchez avec assurance. ■

## L'EXCISION

La question de l'excision préoccupe de plus en plus la communauté internationale qui la considère comme une pratique préjudiciable à la santé de la femme et une violation des droits de l'homme. Aussi connue sous le nom « mutilation génitale féminine », la pratique fait partie de la tradition de nombreux pays d'Afrique et de certaines communautés d'Asie, du Moyen Orient, d'Europe et d'Amérique du Nord. Considérée comme un obstacle à la jouissance sexuelle de la jeune fille, la procédure va de l'ablation partielle ou totale des organes génitaux externes à la réduction de l'ouverture vaginale. La procédure cause aux filles qui en sont victimes des souffrances extrêmes, des saignements abondants, des règles douloureuses ou anormales, des infections et des traumatismes.

Les efforts pour mettre fin à cette pratique se concentrent sur les initiatives législatives et sur l'amélioration du statut social et économique des femmes – afin de leur permettre de mieux faire leur choix. Comme le montrent les exemples ci-après tirés de l'expérience ougandaise, certaines collectivités portent leurs efforts sur l'éducation des filles. L'excision est interdite dans près du tiers des 28 pays africains où elle est pratiquée.

## Une bataille contre le couteau

Le moment des excisions est de nouveau là. A Kapchorwa, cette pratique est au centre de plusieurs débats. Certaines filles l'acceptent de leur plein gré. Doreen Chesang, 25 ans, a été obligée de s'y soumettre et elle a raconté ce qui lui est arrivée à « Women's Vision ».

C'était en janvier 1995 ; j'étais retournée à la maison chercher l'argent de mes frais de scolarité. Lorsque les gens m'ont vue, c'en a été fini de moi. Ils ont secrètement organisé les gens de la région et les chefs de clan pour me forcer à être excisée.

Le soir du 15 janvier, un groupe d'hommes forts et ivres est venu me chercher avec trois autres filles.

Lorsqu'ils nous ont prises, ils nous ont immédiatement attachées avec de grosses cordes de sisal et nous ont déshabillées, ne nous laissant que nos jupons. Ils dansaient et se réjouissaient de nous avoir enfin capturées. Ils nous ont battues et nous ont obligées à danser toute la nuit.

A l'aube, nous étions chez la chirurgienne. Ils nous ont dit de dire que nous voulions être excisées mais nous avons refusé. Nous avons carrément dit « non ». A ce moment-là, d'autres sont arrivés avec des couteaux et des épées et nous ont dit qu'ils allaient nous passer les épées à travers le corps si nous refusions de nous faire exciser. Pendant qu'ils nous torturaient, une des filles s'est échappée. Ses parents l'ont sauvée. Ils n'étaient pas là quand elle avait été enlevée, alors ils étaient venus la chercher et elle a été relâchée.

Dans notre état désespéré, ils nous ont jetées à terre et nous ont obligées à nous asseoir, les jambes écartées. Et ils ont continué à nous battre. Finalement, nous avons été vaincues et nous nous sommes rendues.

La douleur était terrible. J'en suis arrivée au point où je pensais que ma mère ne m'aimait pas. Comment pouvait-elle me laisser souffrir autant ? La chirurgienne elle-même avait l'air malheureuse. Je ne crois pas qu'elle savait ce qu'elle allait faire !

Plus tard, la police a arrêté quelques-uns des hommes, les a poursuivis en justice et ils ont été incarcérés à la prison de Kapchorwa. Malheureusement, nous avions déjà été excisées.

Ce n'est pas la fin de mon histoire. Pendant que je soignais ma plaie qui s'était infectée, j'ai reçu des menaces de plusieurs personnes. Elles m'ont dit que si les hommes restaient en prison, il vaudrait mieux que je quitte le village, autrement je mourrai.

Je me suis réfugiée chez des parents. Des mois plus tard, je suis revenue au village chercher l'argent de mes frais de scolarité en pensant que les choses s'étaient calmées. Lorsqu'ils ont appris que j'étais de retour, des hommes sont venus chez moi à Kabyoyon, dans le Comté de Kongasis.

Ils ont enfoncé la porte de ma hutte et j'ai donné l'alerte : ils voulaient me tuer ! Ma mère m'a entendue et elle est venue à mon secours. Quand le gang s'est rendu compte qu'il ne pouvait pas me faire grand-chose, il a mis le feu à ma hutte. Je me suis sauvée en courant et je me suis réfugiée chez Peter Kamuron (à l'époque, il était Membre du Parlement).

Kamuron a sympathisé avec moi et m'a ramenée à l'école. C'était en 1996. Depuis lors, mes frais de scolarité sont payés par diverses personnes.

Enfin, une organisation non gouvernementale, Reproductive, Educative and Community Health (REACH—Santé reproductive, éducative et communautaire), est intervenue. Elle m'a engagée comme éducatrice pair et a commencé à me payer—quarante mille shillings par semestre—pour que je puisse continuer mes études. ■

« La douleur  
était horrible.  
J'en étais arrivée  
au point où je  
pensais que  
ma mère ne  
m'aimait pas. »  
— Doreen Chesang

## Tuer la sexualité des femmes

de Joan Mugenzi, à Kapchorwa

L'une après l'autre, les élèves de l'École de filles de Gamatui dans le district de Kapchorwa sont sorties de leurs salles d'examen et se sont rassemblées devant un des bâtiments.

C'était un jour faste. Des membres d'une nouvelle association, U.S.-Uganda Godparents Association, sous la tutelle du Président Yoweri Museveni, étaient venus leur rendre visite. Il y avait trois membres des Etats-Unis et d'Ouganda. Les visiteurs étaient rares à l'école.

Les filles regardaient les Blancs, les yeux ronds en se demandant ce qui allait arriver. Ce fût un exposé sur l'excision. L'excision consiste en l'ablation partielle ou totale des organes génitaux externes de la femme, à savoir le clitoris, les lèvres, le mont de Vénus (le tissu gras qui recouvre l'os pubien), le méat de l'urètre et l'ouverture du vagin. A Kapchorwa, c'est l'ablation du clitoris qui est pratiquée; c'est une opération très douloureuse qui cause généralement des saignements importants et quelquefois la mort. La procédure est censée permettre aux hommes de contrôler la sexualité des femmes.

Godparents, association de mères et de pères qui veulent aider les jeunes enfants, notamment les filles, avait choisi l'école de Gamatui comme le meilleur groupe avec lequel examiner les questions liées à l'excision.

« Nous voulons les aider dans tous les aspects de leur vie, » explique Erinah Rutangye, directrice du projet Godparents Uganda. « Notre première activité concerne les filles qui sont victimes d'excision ici à Kapchorwa. Nous voulons qu'elles échappent à ce rite cruel. »

Godparents va payer les frais de scolarité de 54 écolières, de S1 à S4, à compter du premier trimestre 1999. L'association va également construire un pensionnat pour filles dont les frais seront subventionnés. L'idée est que les filles éduquées seront plus à même de s'opposer à l'excision.

Mais la lutte contre l'excision n'est pas facile. Certains pensent que ceux qui s'opposent à cette pratique trahissent leur culture. George William Cheborion est un homme de 70 ans que les anciens de Sabinu considèrent « rebelle ». Il est contre l'excision.

Cheborion raconte : « J'ai renoncé à l'excision au début des années 50. En tant qu'enseignant, j'ai travaillé dans différents endroits et j'ai été sensibilisé aux dangers de la culture. Je me suis rendu compte que nous faisons du mal à nos femmes. J'ai juré que mes filles ne seraient jamais excisées. »

Les agents de la santé rapportent que de nombreuses femmes viennent en consultation dans leurs dispensaires pour des séquelles de l'excision. Le médecin en chef de l'hôpital de Kapchorwa, le Dr Samuel Malinga, explique que l'hôpital accueille des patientes souffrant de divers symptômes à la suite d'excision.

Tout cela est le travail des « chirurgiennes » : elles font un travail grossier. Les vieilles qui « opèrent » prétendent avoir des pouvoirs ancestraux. Kuka suggère qu'on procure des activités génératrices de revenus aux « chirurgiennes » pour qu'elles puissent arrêter de pratiquer des excisions. ■

« J'ai renoncé à l'excision au début des années 50... J'ai juré que mes filles ne seraient jamais excisées. »  
— George William Cheborion

## LEGISLATION ET POLITIQUES

En adoptant le Programme d'action de la Quatrième conférence mondiale sur les femmes à Beijing, les gouvernements du monde entier ont convenus d'améliorer la situation économique et sociale des femmes et de mettre fin à toutes les formes de violence contre les femmes et les filles. Ils ont convenus de mettre en place des politiques, des programmes et des lois efficaces pour punir et réhabiliter les auteurs de telles violences et pour protéger et indemniser les victimes. Le Programme de Beijing stipule également que les gouvernements doivent sensibiliser aux causes et aux conséquences de la violence contre les femmes les personnes chargées de l'application de ces politiques—notamment les agents de police, le personnel médical et judiciaire, les travailleurs sociaux et les personnes chargées des questions de minorités, de migrations et de réfugiés.

Les articles ci-après, en provenance du Ghana, du Kenya, de l'Inde et de la Roumanie, mettent l'accent sur la responsabilité des gouvernements dans la mise en application des législations appropriées, mais aussi ils soulignent l'importance du suivi des lois—pour garantir leur application—et de leur évaluation périodique—pour déterminer leur efficacité.

*C'est dans le  
domaine  
critique de  
l'application de  
la législation  
que l'on peut  
le mieux juger  
des efforts  
faits par les  
gouvernements  
pour éliminer la  
violence contre  
les femmes.*

## Les gouvernements et la violence contre les femmes

**PRESENTATEUR :** L'incidence extrêmement élevée de la violence basée sur le genre partout dans le monde fait se poser la question du rôle de l'état dans la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales de la femme. Notre correspondante Sarah Akrofi-Quarcoo examine les efforts entrepris par le gouvernement ghanéen pour éliminer la violence contre les femmes dans le contexte des recommandations du Programme d'action de Beijing.

**MME SARAH AKROFI-QUARCOO :** La violence, sous quelque forme qu'elle se manifeste, est un problème grave qui transcende les différences raciales, économiques, sociales et religieuses. Le problème est endémique en Afrique sub-saharienne.

Des enquêtes menées dans la région montrent que 46 pour cent des Ougandaises, 60 pour cent des Tanzaniennes, 42 pour cent des Kenyans et 40 pour cent des Zambiennes sont régulièrement sujettes à des sévices corporels. Plus près de chez nous, au Nigeria, 81 pour cent des femmes mariées déclarent être victimes de violences verbales ou physiques de la part de leur mari, et 46 pour cent disent que leurs enfants en sont témoins.

La situation n'est pas différente au Ghana, où les dossiers de la Fédération des avocates montrent que 100 pour cent des femmes traitées à la Clinique Usher à Accra disent avoir été agressées par leur mari. Tout le monde est au courant de l'incidence élevée des meurtres en série de femmes à Mataheko à Accra et de l'importance de la couverture accordée par les médias aux cas de viols, de salissures et d'incestes.

Il faut féliciter le gouvernement ghanéen d'avoir passé des lois et mis en application des mesures destinées à éliminer la violence contre les femmes. En juin der-

nier, il a passé la Loi modifiant le code pénal pour garantir notamment que les droits individuels soient protégés par la constitution. La loi comprend toute une section sur les violences sexuelles qui, auparavant, n'étaient passibles que de peines légères. Aujourd'hui, par exemple, le viol est considéré comme un crime de premier degré passible de 5 à 25 ans d'emprisonnement.

La loi traite aussi des mariages forcés et des atteintes à la pudeur, qui recouvrent le harcèlement sexuel, l'inceste, la traite d'enfants et la prostitution. Par-dessus tout, la loi comprend une clause sur la servitude coutumière, interdisant tous rites traditionnels assujettissant un individu à une forme quelconque de servitude coutumière ou à des travaux forcés.

Outre la Loi modifiant le code pénal, le gouvernement a passé une loi interdisant l'excision et a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination envers les femmes (CEDAW). De plus, une Loi d'action affirmative est actuellement examinée par le Parlement.

Une Brigade des femmes et des jeunes a aussi été créée au sein de la police ghanéenne pour traiter les cas de violence contre les femmes. La Commission sur les droits de l'homme et la justice administrative est autorisée par la Constitution de 1992 à s'occuper des cas de discrimination sexuelle.

Aussi dignes d'éloges que soient ces mesures, on ne peut pas féliciter sans réserve le gouvernement. Des études montrent que les victimes de la violence sont le plus souvent les jeunes et les femmes sans grand statut économique et social qui ne peuvent de ce fait pas avoir recours au tribunaux. Où est la justice dans ce cas, et à quoi sert la loi si elle ne peut protéger ceux qui en ont le plus besoin ? ■

## La législation en vigueur est indulgente envers la violence domestique

Pour le droit kenyan, battre sa femme n'est pas un crime. La législation en vigueur est indulgente et tolérante envers la violence domestique.

Le problème est apparu pour la première fois en 1966 lors de la création de la Commission de Loi sur le mariage et le divorce. Cette commission avait notamment pour mission d'examiner la situation des femmes dans la société, ce qu'elle a interprété comme incluant le problème des femmes battues. Elle a recommandé

qu'une proposition de loi interdise spécifiquement qu'un homme batte sa femme. Tous les membres de sexe masculin du Parlement ont voté contre. Non seulement ce crime était considéré comme relevant de la vie privée, mais il était rationalisé au nom de la « tradition ». De ce fait, les Kenyanes battues ont dû avoir recours à la législation du code pénal sur les voies de fait pour obtenir réparation. ■

## Le viol aux yeux de la loi

Les sections 375 et 376 du Code pénal Indien définissent le viol et prescrivent les peines l'accompagnant comme suit:

« Un homme est considéré comme ayant commis un viol si, sauf dans le cas d'exception défini ci-après, il a un rapport sexuel avec une femme dans une des six circonstances suivantes :

**PREMIEREMENT** : contre la volonté de la femme.

**DEUXIEMEMENT** : sans le consentement de la femme.

**TROISIEMEMENT** : avec le consentement de la femme si ledit consentement a été obtenu en la menaçant, elle ou une personne qui lui est proche, de blessure ou de mort.

**QUATRIEMEMENT** : avec le consentement de la femme lorsque l'homme sait qu'il

n'est pas son mari et qu'elle a donné son consentement parce qu'elle pensait qu'il est celui à qui elle est ou croit être légalement mariée.

**CINQUIEMEMENT** : avec le consentement de la femme lorsque, au moment où elle donne son accord elle est incapable de comprendre la nature et les conséquences de l'acte auquel elle consent, par raison d'insanité, d'ivresse ou d'administration d'une substance abrutissante ou malsaine par l'homme lui-même ou par personne interposée.

**SIXIEMEMENT** : avec ou sans le consentement de la femme, si elle a moins de 16 ans.

**EXPLICATION** : La pénétration est considérée comme suffisante pour constituer le rapport sexuel nécessaire au crime de viol. » ■

Femina, Inde  
15 avril 1999

*Il importe aussi de structurer les initiatives législatives et d'élaborer des programmes pour aider les victimes.*

## Forum du Conseil de l'Europe en Roumanie : Élimination de la violence familiale

*de Raluca Marculescu*

Le Forum d'information du Conseil de l'Europe sur les politiques nationales pour l'égalité entre les femmes et les hommes s'est tenu à Bucarest du 26 au 28 novembre 1998 à l'invitation de la Roumanie. Organisé par le Secrétaire d'état au Ministère du travail et de la protection sociale, Norica Nicolai, le forum avait pour thème « La violence dans la famille : actions et dispositions ».

Le premier objectif du Forum était de préparer des recommandations à soumettre à l'approbation du Conseil de l'Europe et, cela allait sans dire, d'avoir un échange de points de vue précis et opportuns.

La nécessité d'arriver à une proposition de loi—approuvée en principe par tous les participants—a mis en lumière les grandes différences entre les pays ayant des programmes très avancés (Norvège, Suède et Grande-Bretagne) et ceux récemment admis au Conseil de l'Europe (Russie, Bulgarie, République moldave et Roumanie). Ces différences ne tenaient pas seulement aux problèmes de financement [manque de fonds pour l'implémentation et la poursuite de programmes

d'assistance, de bureaux de consultation, de thérapies et de traitements psychiatriques pour les victimes et les agresseurs] ; elles découlaient aussi de différences culturelles. Pierre-Henri Imbert, Directeur de la commission des droits de l'homme au Conseil de l'Europe a particulièrement attiré l'attention sur ces différences culturelles lors d'une conférence de presse.

« La démocratie dans le couple est le reflet du développement démocratique au niveau de la société toute entière, » a-t-il déclaré.

Pour la Roumanie, comme pour d'autre pays de l'ancien bloc communiste, il est important de changer les mentalités (y compris celles des femmes qui souvent—et pour diverses raisons—acceptent les sévices en silence). Il est aussi important de structurer de manière plus stricte les initiatives législatives et d'élaborer des programmes solides et viables offrant une assistance matérielle et psychologique aux victimes de sévices—les femmes et les enfants. La coordination de ces objectifs majeurs est indispensable et cela pourrait bien être la principale conclusion de ces trois jours de discussions. ■

## LE ROLE DES MEDIAS

Les médias jouent un rôle essentiel dans la réussite de tout programme d'élimination de la violence basée sur le genre. Ils ont déjà une importante fonction d'observateur : ils mettent en lumière les mauvais traitements, encouragent le passage de meilleures politiques et lois, et veillent à ce que les pouvoirs publics respectent leurs engagements. Le Programme d'action de Beijing met les médias au défi de s'auto-réguler, notamment en éliminant les stéréotypes fondés sur le genre et en évitant de donner une image négative ou dégradante des femmes à la télévision, dans les magazines, les journaux et les autres moyens de communication de masse.

Les articles qui suivent montrent que les médias ont déjà engagé le combat contre la violence basée sur le genre : ils dénoncent l'ampleur du problème, remettent en question les mentalités et les rôles traditionnels de l'homme et de la femme, font connaître au public les efforts entrepris pour mettre fin à la violence et, d'une manière générale, exposent le problème au grand jour.

## Interrogatoire préjudiciable

Comment interroger les victimes d'un viol ou autres survivants de crime violent, de Pennie Azarcon Dela Cruz

Est-il possible, en cas d'affaire sensationnelle, et surtout d'affaire concernant un crime sexuel, d'être un reporter pur et dur tout en restant humain ? Comment peut-on interviewer des victimes de viol ou autre crime violent sans exploiter leur vulnérabilité ?

Peut-on se distancer de la personne que l'on interviewe sans paraître insensible ou indifférent ? Plus précisément, est-il nécessaire de s'asseoir et consoler la victime lorsqu'il faut s'en tenir à un délai ? Y a-t-il une façon plus rapide, plus efficace de recueillir l'histoire ?

Peut-être, si l'on en croit Louise Kindley et Susan Xenarios, assistantes sociales au Centre de traitement des victimes de crimes de l'Hôpital Saint Luke/Roosevelt de New York. Elles ont parlé de ce sujet avec neuf journalistes de pays en voie de développement lors d'un récent séminaire sur « la violence contre les femmes ».

Pour pouvoir faire un reportage exact et impartial sur un viol ou un crime semblable, il est important d'en comprendre la nature, explique Kindley.

« Les médias ont perpétué le mythe du viol comme crime d'attirance sexuelle, comme acte motivé par le désir sexuel incontrôlable d'un inconnu. Or les études montrent que la majorité des auteurs de viols sont connus de leurs victimes et que, loin d'être des individus esseulés et dysfonctionnels, pour la plupart, ils sont mariés ou ont des partenaires sexuelles. »

« Le viol est donc une manifestation de pouvoir et de contrôle plutôt que de désir. La majorité des victimes de viol ont l'impression qu'on leur a enlevé tout contrôle d'elles-mêmes. Comme si on leur avait dit que leur vie et leur corps ne leur appartenaient plus. »

« Il est donc important de rendre ce contrôle [à la victime de viol], insiste Kindley. Il faut lui donner le choix, lui demander si elle se sent suffisamment à l'aise pour vous parler, si elle accepte d'être identifiée, et comment – en vous laissant publier son nom, sa photo ou les circonstances de l'agression. »

### Identification des victimes

L'identification des victimes de crimes sexuels violents est une question particulièrement délicate, rappelle Kindley.

« Souvenez-vous de ce que représente le viol dans une culture donnée et de ce que l'identification et les poursuites judiciaires signifient pour la victime. » Cela peut aller de la perte de vie privée, par exemple aux Etats-Unis, à la honte et à l'ostracisme dans la majorité des pays d'Asie, à la lapidation pour adultère dans certains pays musulmans fondamentalistes.

Le problème est que les médias veulent toujours avoir des photos, dit Kindley qui ajoute qu'attirer l'attention sur la victime ou l'agresseur présumé amène presque à coup sûr son identification.

« Souvenez-vous que le viol est une tragédie ; ce n'est pas du show biz, » rappelle ce professeur de l'Université Columbia.

### Le blâme

Dans leurs questions, les reporters doivent éviter de donner l'impression qu'ils blâment la victime. Selon Kindley, « les femmes se blâment trop souvent elles-mêmes, surtout après un viol. Elles n'auraient pas dû sortir avec lui ; elles n'auraient pas dû mettre cette robe ; elles n'auraient pas dû boire autant, ainsi de suite. Ce n'est pas la peine d'en rajouter. »

Pour pouvoir  
faire un  
reportage exact  
et impartial sur  
un viol ou un  
crime semblable,  
il est important  
d'en comprendre  
la nature.

La peur de se laisser prendre dans le tumulte émotionnel de l'affaire empêche quelquefois les reporters de montrer plus de sympathie pour les victimes et leur fait adopter une attitude plus dure, plus distante. Il vaut peut-être mieux une réaction froide ou de colère que des larmes.

« Les journalistes demandent souvent comment ils vont contrôler leurs émotions. Que faire si la victime commence à pleurer ? Je leur réponds en leur rappelant que les larmes ont un pouvoir calmant et qu'il est salutaire pour les victimes de se laisser aller. Mais, et si elle ne s'arrête pas de pleurer, comment aurons-nous l'histoire ? Je vous le garantis, elle s'arrêtera. »

## Les vrais besoins

Kindley, qui a souvent été amené à témoigner en tant qu'experte dans des cas de viol, de crimes sexuels et de violence domestique, rappelle aux journalistes que leurs « sujets » ne sont pas juste des gros titres, des fragments d'interview ou des symboles dans un débat politique : ce sont des personnes réelles, ayant des besoins réels.

Au nombre de ces besoins, il y a peut-être celui de guérir. Heureusement, le fait de poser des questions à la victime peut avoir des pouvoirs thérapeutiques.

Raconter à une autre personne ce qui est arrivé peut aider au processus de guérison, ajoute Kindley. Le Dr Marisol Gawidan, psychiatre au service de protection de l'enfant du PGH, abonde dans le même sens au cours d'une interview accordée au Manila Times du 20 janvier

1999 : « Nous demandons [à la victime] de [raconter ce qui s'est passé] à chaque session jusqu'à ce qu'elle se soit libérée de tous ses sentiments –colère, confusion, culpabilité, etc. »

Susan Xenarios, une collègue de Kindley à Saint Luke/Roosevelt, remarque que quelquefois, parler à un journaliste et voir son histoire publiée dans le journal peut avoir une vertu cicatrisante.

« La victime se sent validée ; on lui parle, on la croit. »

« Là encore, il faut lui donner le choix, lui demander : voulez-vous me dire ce qui est arrivé ? », explique Xenarios. En même temps, le journaliste doit montrer qu'il est horrifié par l'incident. « Le soutien est indispensable. La victime doit voir que vous croyez ce qu'elle vous dit et que vous considérez le viol, les sévices sexuels et la violence domestique comme des problèmes sérieux. Votre attitude et vos réactions peuvent être les facteurs les plus critiques et les plus motivants pour la convaincre de continuer à chercher de l'aide. »

Selon Xenarios, le soutien peut prendre diverses formes.

« Exprimez de la sympathie, dites quelque chose comme : 'Je suis vraiment navré(e) de ce qui vous est arrivé', mais n'en faites pas trop, évitez les clichés, précise la co-fondatrice et directrice du centre de traitement des victimes de l'hôpital Saint Luke. Quelquefois les reporters essaient de trop jouer sur la sensibilité de leurs lecteurs ou spectateurs. Faites preuve de sympathie en préservant la vie privée de votre sujet. ■

## Un assassinat

Sa sœur a été brutalement assassinée : La presse à sensation en a rapporté tous les horribles détails. Pennie Azarcon Dela Cruz raconte comment ces journaux traitent les crimes violents.

Le soir du 10 janvier 1998, lorsque j'ai vu les draps maculés de sang qui entouraient le corps sans vie de ma sœur, Veronidia Azarcon-Lui, je n'avais pas la moindre idée de la cruauté avec laquelle la presse à scandale allaient la traiter.

La nouvelle a fait la une le 12 janvier. Veronidia avait été sauvagement poignardée. Le tueur était toujours en liberté...

Journaliste et porte-parole sur les questions de femmes auprès des médias depuis 10 ans, je sais comment ils fonctionnent et comment ils affectent leurs lecteurs—consommateurs de nouvelles. Mais mon expérience avec les journaux à sensation m'a fait réaliser comment les nouvelles peuvent affecter les lecteurs. J'en ai tiré certaines leçons dont ceux qui font des reportages sur les crimes devraient se souvenir.

**1 INSISTER SUR L'APPARENCE PHYSIQUE DE LA VICTIME N'AJOUTE PAS GRAND-CHOSE AU REPORTAGE.** Pourquoi la mentionner ? La plupart des reportages commençaient par mentionner la beauté de Nidia. Je me demande si ce n'était pas simplement pour titiller le lecteur et qu'il se demande : si elle était jolie, peut-être est-ce un amoureux jaloux ou repoussé ? est-ce un crime passionnel ? L'insistance sur l'apparence physique banalise la victime et le crime.

**2 VERIFIEZ VOS INFORMATIONS DEUX FOIS PLUTÔT QU'UNE, SURTOUT LORSQU'IL S'AGIT DE LA REPUTATION DE LA VICTIME.** Quand les victimes ne sont plus là pour se défendre, leurs proches se sentent obligés de le faire. En remettant en ques-

tion la réputation de la victime, vous ajoutez au fardeau des familles. Elles ont déjà bien assez à faire. Ce n'est pas la peine d'accroître les pressions physiques et psychologiques qui pèsent sur elles.

**3 LA DOULEUR EST UNE EXPERIENCE INDIVIDUELLE, CE N'EST PAS UN SPECTACLE PUBLIC.** Demandez la permission avant d'arriver à une veillée mortuaire ou à un enterrement avec vos appareils photos et vos magnétophones envahissants. Posez vos questions discrètement et laissez en paix la famille du mort. Même si c'est cathartique, je ne connais pas beaucoup de personnes qui aiment se montrer à la télévision dans un tel état de vulnérabilité. Sachez que les amis et les voisins qui assistent à la veillée mortuaire ne sont peut être pas très au courant des méthodes des journalistes : ce sont des proies faciles que vous pouvez manipuler et auxquelles vous pouvez faire dire ce que vous voulez. Honte à vous si vous interrogez les proches pour leur faire dire des choses qu'ils pourraient regretter plus tard.

**4 SOYEZ HONNÊTE.** Présentez-vous avant de commencer une interview. A la veillée de corps de Nidia, deux reporters ont tenté de se faire passer pour des personnes portant le deuil pour mieux demander aux proches ce qu'ils savaient de l'affaire. De telles spéculations et révélations irréfléchies, amplifiées par la presse, peuvent être préjudiciables à l'enquête policière ou effrayer un témoin éventuel.

**5 NE FAITES PAS N'IMPORTE QUOI POUR UNE EXCLUSIVITE.** Les manœuvres tor-tueuses sont peut être appropriées pour

\* Publié pour la première fois dans le *Philippine Journalism Review*, Philippines

piéger un politicien qui essaie de frauder mais pas pour des personnes qui pleurent la perte d'un être cher. Le photographe d'un journal à scandale voulait prendre des clichés de la famille en pleurs avec ma sœur dans son cercueil.

#### **6 QU'ILS SOIENT SUSPECTS OU VICTIMES, ÉVITEZ DE PUBLIER LES NOMS OU LES PHOTOS DE MINEURS.**

Il n'est pas juste de les exposer aux yeux du public avant qu'ils aient été entendus. L'équipe de « Inside story » avait compris cela et elle a photographié le fils à contre jour pour que son visage reste dans l'ombre. Le photographe d'un journal à sensation, lui, n'avait pas compris cela et il se faufila partout en demandant aux gens de lui montrer le fils—probablement pour en prendre une photo.

#### **7 MÊME LES MORTS MERITENT RESPECT ET INTIMITÉ.**

La publication de la macabre photo de ma sœur prise à la morgue lui a fait perdre toute dignité humaine. Elle a été traitée comme un morceau de viande à consommer par des voyeurs.

Il est vrai que pour les rédacteurs des journaux à sensation qui publient régulièrement des reportages de crime, sexe et violence, il n'y a là rien de personnel ; ils font simplement leur travail.

#### **8 NE PUBLIEZ PAS DE PHOTOS DE VICTIMES DE CRIMES VIOLENTS OU SEXUELS.**

Cela banalise le crime qui devient ragot. La différence entre la gravité d'un crime et le côté sensationnel d'un canard disparaît.

Des études ont montré que l'exposition constante à la violence—dans ce cas précis, la gratuité des reportages sur les

crimes sexuels—relève le seuil à partir duquel le lecteur est choqué et scandalisé. Il faut de plus en plus de violence pour le faire réagir. Son humanité—la capacité de ressentir de la compassion pour les victimes et d'être choqué par les crimes—fait place à l'apathie. L'exclusivité en vaut-elle la peine ?

#### **9 CHOISISSEZ SOIGNEUSEMENT VOS TERMES ET VOS DESCRIPTIONS ET ÉVITEZ LES SPECULATIONS IRREFLECHIES.**

Contribuons-nous à perpétuer certains préjugés en utilisant certains termes ? La presse à sensation a rabâché que le fils de Nidia avait été adopté. Avaient-ils la moindre idée de la peine qu'ils causaient à cet enfant qui, si jeune, venait non seulement de perdre sa mère, mais qui, en plus, s'entendait dire qu'il n'était pas son vrai fils, qu'il avait été adopté. Il n'avait pas le droit d'avoir du chagrin. Peut-être même était-il suspect !

Si les journaux à sensation sont si mauvais dans la manière dont ils couvrent les crimes, pourquoi les familles endeuillées ne se plaignent-elles pas ? Ne voyons-nous pas toujours des photos de victimes, in situ, même dans les feuilles de presse, et de nombreuses photos de cercueils ? Et la liberté de la presse ?

A mon avis, le mot clé ici est « accord en toute connaissance de cause ». La plupart des familles ne savent pas qu'elles peuvent dire non aux reporters importuns, qu'elles peuvent dire non à une couverture indiscreète. Les gens pensent que les médias sont trop puissants pour qu'on puisse les critiquer ou se les mettre à dos, mais il existe des alternatives. ■

## Comment faire un reportage sur la violence basée sur le genre

Avec leur incroyable capacité à diffuser les nouvelles, les médias peuvent contribuer considérablement à changer la manière dont on voit la violence basée sur le genre. Ils peuvent sensibiliser l'opinion au problème, changer les mentalités au sein de la famille, dénoncer les abus pour éviter leur récurrence et faire connaître au public les stratégies permettant de s'attaquer au problème.

Les médias peuvent aider à exposer au grand jour le problème de la violence domestique.

Nous savons que la violence contre les femmes prospère dans les cultures qui considèrent comme naturel et inévitable l'assujettissement des femmes et la domination des hommes. D'une certaine manière, les médias doivent accepter la responsabilité de la création et du renforcement de valeurs et de mentalités qui

soutiennent cette culture. De nombreux écrivains ont été formés par elle et leur attitude envers les femmes, y compris leurs préjugés, se retrouvent dans leurs œuvres.

De nombreuses personnes travaillant dans les médias ne savent pas que les crimes de violence contre les femmes, tels que les viols, sont rarement liés à la sexualité, mais presque toujours à la domination et à la violence. C'est ce qui explique qu'ils sont en majorité commis par des hommes connus de leurs victimes. Les médias doivent s'efforcer de ne pas publier des reportages inexacts de violence contre les femmes, de ne pas présenter les victimes de manière avilissante, de ne pas rendre les problèmes sensationnels et de ne pas exploiter la situation pour un bon titre. ■

## Women's Edition en quelques mots

Women's Edition est une initiative de Population Reference Bureau (PRB) à l'échelon mondial pour réunir des éditrices en chef et des chefs de production de grandes organisations médiatiques du monde entier afin d'examiner des questions relatives à la santé et au statut des femmes. Women's Edition a vu le jour en 1993 et est financé par le United States Agency for International Development (Agence des Etats-Unis pour le développement international – USAID) par le biais du projet MEASURE *Communication*. De nouvelles participantes sont choisies chaque année sur une base compétitive.

En 1998, les membres de Women's Edition ont été choisies parmi 70 candidates et venaient d'Afrique du Sud, du Brésil, du Cameroun, du Ghana, de l'Inde, du Kenya, de l'Ouganda, des Philippines, de la Roumanie et d'Ukraine. Leur audience totale représente quelque 16,5 millions de personnes.

La mission de Women's Edition est d'informer le public des décisions en matière de politique en couvrant de manière exacte et opportune les besoins et points de vue des femmes. En informant des millions de femmes de pays en voie de développement sur les sujets qui les concernent, Women's Edition s'efforce également d'orienter les discussions publiques sur ces sujets et d'aider les femmes à prendre des décisions en toute connaissance de cause sur les questions concernant leurs modes de vie.

Les journalistes de Women's Edition se réunissent deux fois par an, lors de séminaires d'une semaine au cours desquels elles examinent des questions de santé reproductive et autres, rencontrent des spécialistes et identifient des stratégies permettant de donner une bonne couverture médiatique des sujets étudiés. Les participantes au séminaire de Women's Edition du mois d'octobre 1998 avaient choisi d'examiner la question de la violence basée sur le genre.

Après le séminaire, elles ont produit les programmes et suppléments rassemblés ici. La couverture médiatique comprenait des encarts dans les journaux, des articles à la une, des reportages, des éditoriaux et des talk-shows sur la violence contre les femmes.

Women's Edition essaie aussi de renforcer les capacités institutionnelles des organisations de médias. Les journalistes partagent leur acquis avec leurs collègues par l'intermédiaire des associations locales de journalistes. Elles font également des présentations lors de conférences et organisent des sessions de formation sur les sujets traités dans les séminaires.

## Membres 1998

Gabriela Adamesteanu, 22, Roumanie

Sarah Akrofi-Quarcoo, Ghana Radio News, Ghana Broadcasting Corporation et *Daily Graphic*, Ghana

Barbara Kagoro Bitangaro, « Women's Vision », *The New Vision*, Ouganda

Josefina (Pennie Azarcon) Dela Cruz, *Sunday Inquirer Magazine*, *Philippine Daily Inquirer*, Philippines

Ciça Lessa, *Capricho*, Brésil

Eunice N. Mathu, *Parents*, Kenya

Galina Rotayenko, *Marianna*, *Panorama*, Télévision régionale de Kharkiv, Ukraine

Sathya Saran, *Femina*, Inde

Seraphine Lainjo Tata, Radiodiffusion et Télévision du Cameroun, Cameroun

Sylvia Vollenhoven, South African Broadcasting Corporation-Televisión, Afrique du Sud

Julia Beamish, Coordinatrice, *Women's Edition*, PRB, USA

Sara Adkins-Blanch, Directrice Administrative, *Women's Edition*, PRB, USA

## Remerciements

Ce livret fait partie d'une série sur la population, la santé reproductive et les questions liées à la problématique hommes-femmes, produite par le Population Reference Bureau et financée par le United States Agency for International Development (Agence des Etats-Unis pour le développement international—USAID) par le biais du projet MEASURE *Communication*.

Yvette Collymore de PRB a rassemblé et édité les articles présentés ici et Heather Lilley en a assuré l'illustration. Plusieurs autres membres du personnel de PRB ont participé au processus d'édition et de révision. Winthrop Carty, Julia Beamish et Elizabeth Ransom ont rédigé l'introduction « La violence basée sur le genre : vue d'ensemble » avec l'aide de Lynne Stevens. Nous remercions aussi Lori Heise, Mai Hijazi et Nancy Yinger pour leurs révisions et de leurs commentaires. Naffisatou Diop-Sidibe a revu la traduction française.

PRB remercie de leur coopération les rédactrices qui ont participé à ce projet, ainsi que les organisations médiatiques qu'elles représentent. Les faits et les interprétations ci-inclus représentent uniquement le point de vue de leurs auteurs.

Ce livret a été imprimé par McArdle Printing Company, Inc

Photo de la section sur la violence domestique (page 5) : Robert Essel/The Stock Market

Photo de la section sur les sévices sexuels (page 11) : Lew Lause/Superstock

Photo de la section sur l'excision (page 21) : Stanley J. Staniski

Photo de la section sur législation et politiques (page 25) : Fotopic International/Westcock

Photo de la section sur les médias (page 29) : Jim Arbogast/Superstock

Traduction française : Daniel R. Dupêcher

Edition assistée par ordinateur coordonnée par Comprehensive Language Center, Inc.

## A propos de PRB

Fondé en 1929, PRB est le leader en matière d'information objective et opportune sur les tendances démographiques américaines et internationales et leurs implications. PRB fournit des informations aux décideurs, éducateurs, médias et particuliers œuvrant dans l'intérêt du public par divers moyens, dans le monde entier. PRB est une organisation à but non lucratif et sans parti pris. Le programme MEASURE a pour but de produire des informations exactes et opportunes sur la population, la santé et la nutrition dans les pays en voie de développement. Sa finalité est d'aider à améliorer les politiques et les programmes.

## Pour plus de renseignements

Pour plus de renseignements ou pour obtenir des exemplaires des publications de PRB, veuillez vous adresser à :

Population Reference Bureau

MEASURE *Communication*

1875 Connecticut Ave., NW, Suite 520

Washington, DC 20009 Etats-Unis

Téléphone : (202) 483-1100

Fax : (202) 328-3937

E-mail : [measure@prb.org](mailto:measure@prb.org) ou [popref@prb.org](mailto:popref@prb.org)

Site Web : [www.measurecommunication.org](http://www.measurecommunication.org) ou [www.prb.org](http://www.prb.org)

**PRB**



**MEASURE**  
*Communication*